


Dépôt Rive-Nord 

Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas

**Inspection des infrastructures existantes
par le ministère de l'Environnement**

**Recueil des rapports
pour l'année 2000**

Février 2005

NOTE AU LECTEUR

Le présent document constitue un recueil des rapports rédigés par le ministère de l'Environnement du Québec suite aux inspections des infrastructures existantes effectuées au cours de l'année 2000.

Ce document est déposé auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre de l'audience publique sur le *projet d'aménagement d'une nouvelle cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc.*

INSPECTION DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Recueil des rapports pour l'année 2000

BILAN DE L'ANNÉE 2000

Date de l'inspection	Conclusions des inspections du ministère de l'Environnement			
	Lieu d'enfouissement sanitaire	Centre de compostage	Usine de traitement des boues	Station de traitement des biogaz
27 janvier	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
28 février	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
30 mars	Conforme	Avis d'infraction	Conforme	Conforme
28 avril	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
29 mai	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
31 juillet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
29 août	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
29 septembre	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
25 octobre	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
22 novembre	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
20 décembre	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

JANVIER

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION	Arrivée	Départ
2000/01/27	13h26	15h30
2000/02/28	13h22	14h45
2000/03/30	14h25	15h30

INSPECTEUR : Claude Tétreault

ACCOMPAGNÉ DE : aucun

LIEU INSPECTÉ
Lieu d'enfouissement sanitaire ;
Centre de compostage ;
Lieu de traitement de boues de fosses
septiques.

EXPLOITANT
Service Sanitaire R.S. inc.
Pépinière Tholano
Service Sanitaire R.S. inc.
61, rue Montcalm, C.P 1409
Berthierville, (Québec)
JOK 1AO

PLAIGNANT(E) : N/A (x)

Rencontré : oui () non ()

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Gilles Denis,	Directeur technique	(450) 836-2546
M. Louis-Jean Sarrazin	Contremaître	(450) 836-2546
M. Simon Mercier	Contremaître	(450) 836-2546

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) () Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

BUT(S) : Inspection systématique de contrôle.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000-04-17

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

DESCRIPTION DE L'INSPECTION DU 2000/01/27 :

Lors de cette inspection, aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage n'étaient perceptible à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Aire d'enfouissement :

Les phases I ; II-A et II-B d'exploitation sont complétées. Lors de cette inspection les opérations d'enfouissement s'effectuaient sur la phase II-C d'exploitation. La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides. Aucune présence de déchet liquide ne fut observée sur l'aire d'enfouissement.

Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -13,5 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 48% et de 2% en oxygène. M. Simon Mercier m'a indiqué que la torchère fut mise à l'arrêt pour différentes raisons telles que spécifiées dans le tableau ci-dessous.

Date	Durée de l'arrêt	Cause
1999/12/29	De 19h30 à 07h15 le 99/12/30.	Essais de fonctionnement d'une des valves de la torchère.
1999/12/31	De 02h00 à 11h00.	Valve gelée.
2000/01/02	De 19h40 à 19h42.	Panne électrique.
2000/01/06	De 10h00 à 16h00 le 7.	Nettoyage des 420 lattes du pare flamme de la torchère.
2000/01/10	De 22h30 à 08h15 le 11.	Panne électrique.
2000/01/18	De 15h00 à 21h15.	Panne électrique.
2000/01/19	De 07h40 à 13h15.	Entretien du séparateur de gouttelettes.

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 7 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plateforme réservée au compost de qualité A, celle-ci est actuellement libre d'andains et nettoyée. Cette mesure vise à réduire la quantité des eaux de ruissellement acheminé au bassin d'accumulation des eaux de ruissellement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

2) DESCRIPTION DE L'INSPECTION

2) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 1999 à décembre 1999 (inclus)

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
10140,13	10139,54	881,07	468,65	11058,49	15444,67

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

Lors de cette inspection j'ai constaté que les conduites d'aération des bassins d'accumulation des eaux de lixiviation étaient fonctionnelles.

3) Contrôle du procédé de compostage :

Au mois de janvier 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 2 reprise et les températures relevées varient entre 58 à 76 degrés celsius. Durant cette période les andains furent revalorisés à 12 reprises.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagunes qui était en opération depuis le 97/09/12 fut mise à l'arrêt le 98/01/02 et a reçu un volume cumulatif de 2646 m³ de boues de fosses septiques (BFS) comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 et a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes fut remise en opération le 99/05/28 et a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

-Série de lagunes #6 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/09/26 fut remise en opération le 3 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulatif de 2382,56 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt pour une période minimale d'une année.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/04 fut remise en opération le 7 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulatif de 2503,94 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999 et devra être inutilisée pour une période d'une année.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

-Série de lagunes #8 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/23 fut remise en opération le 98/11/30 après une période de repos de plus d'une année. Le volume cumulatif de boues de fosses septiques traitées dans cette série de lagunes est de 2368,92 m³ comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement inutilisée et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Système de traitement par procédé DABmc :

Le système DAB fut mis à l'arrêt le 23 décembre 1999 et ce pour la période hivernale.

Une fosse étanche scellée fut installée à proximité du bâtiment du DAB afin de recueillir les eaux de surface du secteur.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION DU 2000/02/28 :

Lors de cette inspection, aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage n'étaient perceptible à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Aire d'enfouissement :

Les phases I ; II-A et II-B d'exploitation sont complétées. Lors de cette inspection les opérations d'enfouissement s'effectuaient sur la phase II-C d'exploitation. La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides. Aucune présence de déchet liquide ne fut observée sur l'aire d'enfouissement.

Lors de cette inspection, des opérations de recouvrement final de la portion complétée étaient en cours.

Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -14,0 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 45% et de 2% en oxygène. M. Simon Mercier m'a indiqué que la torchère fut mise à l'arrêt le 2000/02/01 durant une période de 9 heures afin de nettoyer le pare flamme de la torchère. Le 7 février, la torchère fut mise à l'arrêt durant 20 minutes afin d'effectuer le branchement de la fournaise (à gaz) de l'abri des compacteurs. Le 18 février la torchère fut mise à l'arrêt afin d'effectuer le branchement du débitmètre à biogaz sur la conduite précédant la torchère.



Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date :

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Photo # : 1 2000-01-27
Note : Opérations d'enfouissement
sur la phase II-C.



Photo # : 2 2000-01-27
Note : Lagune RBS où sont
entassées les boues de fosses
septiques.

Photo # :
Note :

Photographié par : Claude Tétrault



Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date :

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Photo # : 3 2000-01-27
Note : *Tordue en fonction.*



Photo # :
Note :

Photographié par : Claude Téreault

Nom : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS

Centre de compostage Pépinière Tholano

Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

N/D : 7522-14-01-00500-00

7530-14-01-10002-00

7340-14-01-00100-00

Date :

Note : *Photo 4) 2000-01-27 : Centre de compostage.*

Référence photo :

Photographié par : Claude Tétreault





FÉVRIER

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

2 DESCRIPTION DE L'INSPECTION

-Série de lagunes #8 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/23 fut remise en opération le 98/11/30 après une période de repos de plus d'une année. Le volume cumulatif de boues de fosses septiques traitées dans cette série de lagunes est de 2368,92 m³ comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement inutilisée et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Système de traitement par procédé DABmc :

Le système DAB fut mis à l'arrêt le 23 décembre 1999 et ce pour la période hivernale.

Une fosse étanche scellée fut installée à proximité du bâtiment du DAB afin de recueillir les eaux de surface du secteur.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION DU 2000/02/28 :

Lors de cette inspection, aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage n'étaient perceptible à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Aire d'enfouissement :

Les phases I ; II-A et II-B d'exploitation sont complétées. Lors de cette inspection les opérations d'enfouissement s'effectuaient sur la phase II-C d'exploitation. La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides. Aucune présence de déchet liquide ne fut observée sur l'aire d'enfouissement.

Lors de cette inspection, des opérations de recouvrement final de la portion complétée étaient en cours.

Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -14,0 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 45% et de 2% en oxygène. M. Simon Mercier m'a indiqué que la torchère fut mise à l'arrêt le 2000/02/01 durant une période de 9 heures afin de nettoyer le pare flamme de la torchère. Le 7 février, la torchère fut mise à l'arrêt durant 20 minutes afin d'effectuer le branchement de la fournaise (à gaz) de l'abri des compacteurs. Le 18 février la torchère fut mise à l'arrêt afin d'effectuer le branchement du débitmètre à biogaz sur la conduite précédant la torchère.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

2) DESCRIPTION DE L'INSPECTION :

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 7 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plateforme réservée au compost de qualité A, celle-ci est actuellement libre d'andains et nettoyée. Cette mesure vise à réduire la quantité des eaux de ruissellement acheminé au bassin d'accumulation des eaux de ruissellement.

La revanche du bassin #1 est d'environ 1 mètre ainsi que celle du bassin #2.

Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
0	728,63	0	117,19	615,74	1562,38

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

Lors de cette inspection j'ai constaté que les conduites d'aération des bassins d'accumulation des eaux de lixiviation étaient fonctionnelles.

Contrôle du procédé de compostage :

Au mois de février 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 2 reprise et les températures relevées varient entre 63 à 78 degrés celsius. Durant cette période les andains furent revalorisés à 5 reprises.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagunes qui était en opération depuis le 97/09/12 fut mise à l'arrêt le 98/01/02 et a reçu un volume cumulatif de 2646 m³ de boues de fosses septiques (BFS) comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 et a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes fut remise en opération le 99/05/28 et a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

-Série de lagunes #6 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/09/26 fut remise en opération le 3 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2382,56 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt pour une période minimale d'une année.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/04 fut remise en opération le 7 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2503,94 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999 et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Série de lagunes #8 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/23 fut remise en opération le 98/11/30 après une période de repos de plus d'une année. Le volume cumulé de boues de fosses septiques traitées dans cette série de lagunes est de 2368,92 m³ comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement inutilisée et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Note : Actuellement les boues de fosses septiques reçues sont entreposées dans les lagunes RBS.

Système de traitement par procédé DABmc :

Le système DAB fut mis à l'arrêt le 23 décembre 1999 et ce pour la période hivernale.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION DU 2000/03/30 :

Lors de cette inspection, aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage n'étaient perceptible à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Aire d'enfouissement :

Les phases I ; II-A et II-B d'exploitation sont complétées. Lors de cette inspection les opérations d'enfouissement s'effectuaient sur la phase II-C d'exploitation. La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides. Aucune présence de déchet liquide ne fut observée sur l'aire d'enfouissement. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué qu'il restait pour environ deux (2) mois d'opérations d'enfouissement afin de compléter cette phase.

Monsieur Denis m'a indiqué que la campagne d'échantillonnage des eaux souterraines afférente au lieu d'enfouissement sanitaire fut effectuée les 22 et 23 mars 2000.

Lors de cette inspection, des opérations de recouvrement final de la portion complétée étaient en cours.

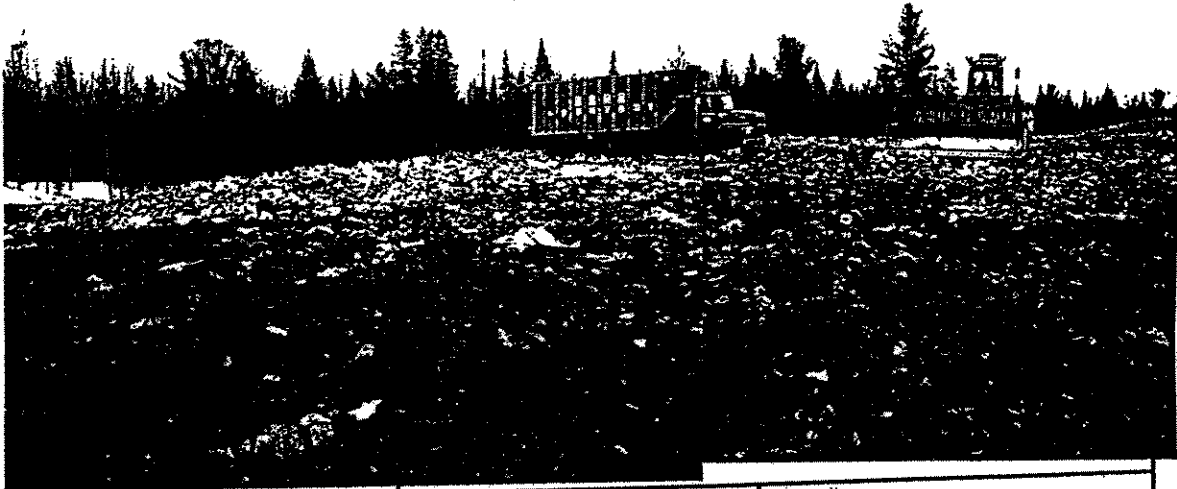


Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
 Centre de compostage Pépinière Tholano
 Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date :

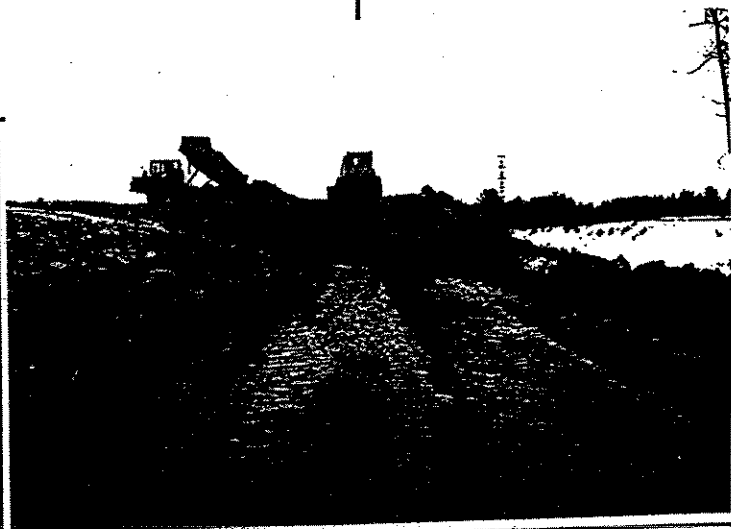
N/D : 7522-14-01-00500-00
 7530-14-01-10002-00
 7340-14-01-00100-00



Photos) 2000-02-18 : Opérations d'enfouissement sur
 la phase II-C.

Photo # :
 Note :

Photo # : 6 2000-2-29
 Note : Opérations de recouvrement
 final sur la phase II-C.



Photographié par : Claude Tétrault



Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date :

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Photo # : 7 2000-02-28

Note : Débitmètre à bioaer.

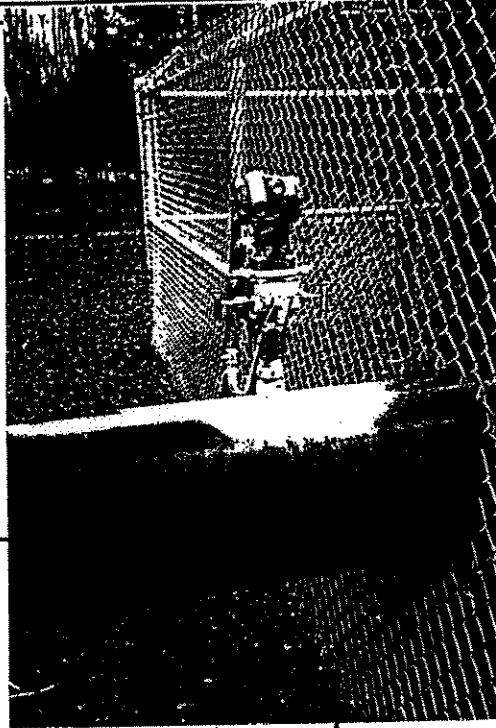
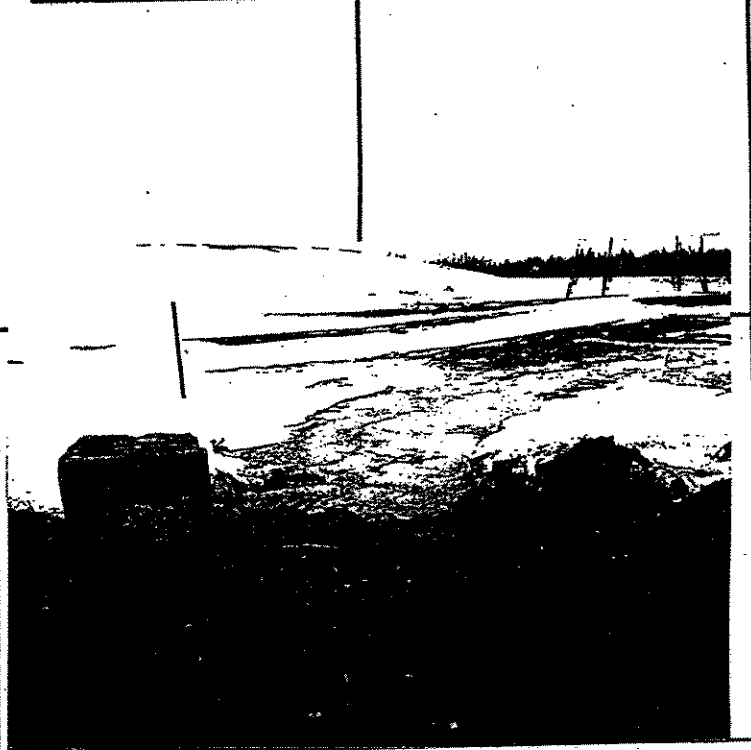


Photo # : 8 2000-2-28

Note : Entassement des boues de fosses septiques dans la lagune BBS.



Photographié par : Claude Tétrault

MARS

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

-Série de lagunes #6 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/09/26 fut remise en opération le 3 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulatif de 2382,56 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt pour une période minimale d'une année.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/04 fut remise en opération le 7 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulatif de 2503,94 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999 et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Série de lagunes #8 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/23 fut remise en opération le 98/11/30 après une période de repos de plus d'une année. Le volume cumulatif de boues de fosses septiques traitées dans cette série de lagunes est de 2368,92 m³ comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement inutilisée et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Note : Actuellement les boues de fosses septiques reçues sont entreposées dans les lagunes RBS.

Système de traitement par procédé DABme :

Le système DAB fut mis à l'arrêt le 23 décembre 1999 et ce pour la période hivernale.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION DU 2000/03/30 :

Lors de cette inspection, aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage n'étaient perceptible à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Aire d'enfouissement :

Les phases I ; II-A et II-B d'exploitation sont complétées. Lors de cette inspection les opérations d'enfouissement s'effectuaient sur la phase II-C d'exploitation. La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides. Aucune présence de déchet liquide ne fut observée sur l'aire d'enfouissement. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué qu'il restait pour environ deux (2) mois d'opérations d'enfouissement afin de compléter cette phase.

Monsieur Denis m'a indiqué que la campagne d'échantillonnage des eaux souterraines afférente au lieu d'enfouissement sanitaire fut effectuée les 22 et 23 mars 2000.

Lors de cette inspection, des opérations de recouvrement final de la portion complétée étaient en cours.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

2) DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère fonctionnait, mais la soufflante était à l'arrêt. M. Simon Mercier m'a indiqué que de l'eau se retrouvait dans la conduite principale et qu'il allait vérifier l'état des trappés à condensat. De retour au bureau, M. Mercier m'a informé qu'une des flottes de niveau d'une trappe à condensat fut remise en fonction ainsi que la torchère, sous pression à vide.

Monsieur Mercier m'a indiqué que le 25 mars 2000, la torchère fut mise à l'arrêt pour fins d'entretien de l'équipement.

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 8 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plateforme réservée au compost de qualité A, celle-ci est actuellement libre d'andains et nettoyée. Cette mesure vise à réduire la quantité des eaux de ruissellement acheminé au bassin d'accumulation des eaux de ruissellement.

La revanche du bassin #1 est d'environ 10 cm mètre tandis que celle du bassin #2 était de 22 cm. Le 12 avril 2000, un avis d'infraction a été émis à l'exploitant concernant la revanche des bassins et nous sommes actuellement en attente d'une réponse de l'exploitant.

Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 à février 2000 inclus :

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
0	1662,79	64,80	206,77	1401,00	3408,30

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

Lors de cette inspection j'ai constaté que les conduites d'aération des bassins d'accumulation des eaux de lixiviation étaient fonctionnelles.

Contrôle du procédé de compostage :

Au mois de mars 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 2 reprise et les températures relevées varient entre 58 à 73 degrés celsius. Durant cette période les andains furent revalorisés à 13 reprises.

Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que la campagne d'échantillonnage des drains captifs de la plateforme de compostage fut effectuée les 22 et 23 mars 2000.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagunes qui était en opération depuis le 97/09/12 fut mise à l'arrêt le 98/01/02 et a reçu un volume cumulé de 2646 m³ de boues de fosses septiques (BFS) comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 et a reçu à ce jour un volume cumulé de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes fut remise en opération le 99/05/28 et a reçu un volume cumulé de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

-Série de lagunes #6 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/09/26 fut remise en opération le 3 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2382,56 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt pour une période minimale d'une année.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/04 fut remise en opération le 7 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2503,94 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999 et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Série de lagunes #8 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/23 fut remise en opération le 98/11/30 après une période de repos de plus d'une année. Le volume cumulé de boues de fosses septiques traitées dans cette série de lagunes est de 2368,92 m³ comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement inutilisée et devra être inutilisée pour une période d'une année.

Système de traitement par procédé DABmc :

Le système DAB fut qui était à l'arrêt depuis le 23 décembre 1999, pour la période hivernale, fut remis en opération le 21 mars 2000. La campagne d'échantillonnage afférente au DAB fut effectuée les 22 et 23 mars 2000. La comptabilisation des boues de fosses septiques traitées est remise à zéro le 23 mars 2000.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE : L'exploitant a procédé aux correctifs demandés dans l'avis d'infraction du 13 décembre 1999, concernant la description des intrants au centre de compostage. Ainsi sur les registres de réception des intrants, l'ajout de la description du générateur de l'intrant a été ajouté.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/04/17

4. CONCLUSION

Les opérations d'enfouissement de déchets solides et de traitement de boues de fosses septiques sont conformes aux autorisations émises.

En ce qui concerne le centre de compostage un avis d'infraction fut émis le 12 avril 2000 et nous sommes en attente d'une réponse de l'exploitant.

L'exploitant a apporté les correctifs demandés dans l'avis d'infraction du 13 décembre 1999.

5. RECOMMANDATIONS

S'assurer à ce que l'exploitant nous transmette un plan des correctifs selon le délai prévu (2000/04/28).

6. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : CLAUDE TÉTREAULT

Claude Tétreault

2000/04/17

VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE GENDRON

Sylvie Gendron

200/04/18

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
 Centre de compostage Pépinière Tholano
 Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date :

N/D : 7522-14-01-00500-00
 7530-14-01-10002-00
 7340-14-01-00100-00

Photo # : 9 2000-3-30

Note :
*Opérations d'enfouissement
 sur la phase II-C, Retour
 des arglandes.*



Photo # :
 Note :

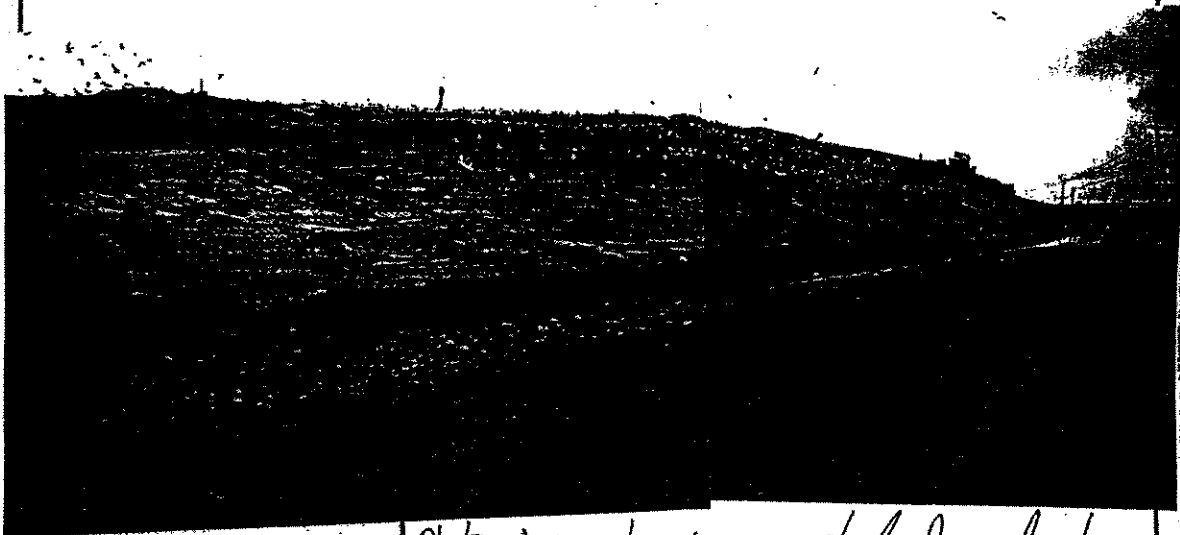


Photo 10) *Opérations de recouvrement final sur la phase II-C*
 2000-3-30

Photographié par : Claude Tétreault

Nom : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

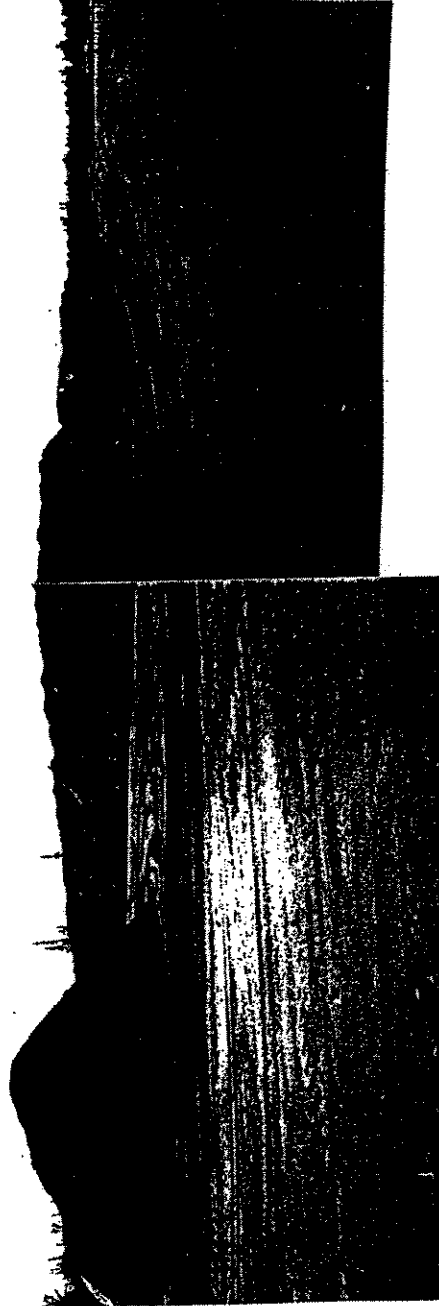
Municipalité : Berthier et St-Thomas
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Date : 2000 - 3 - 30

Note : Centre de compostage.

Référence photo : Photo 11

Photographié par : Claude Tétrault



Nom : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

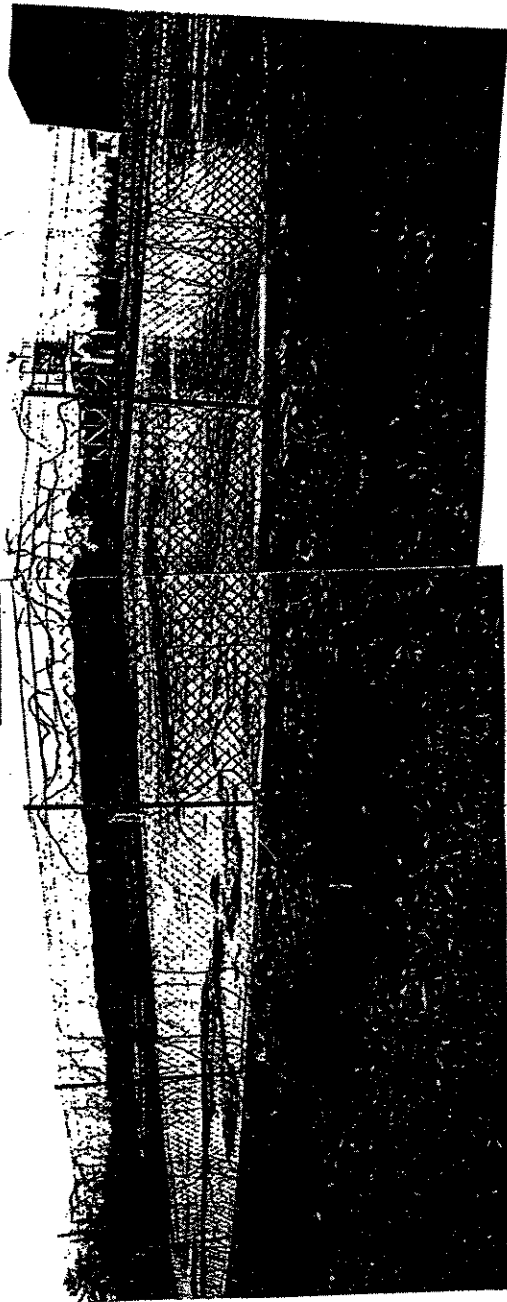
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Date : 2000-3-30

Note : Bassin #1, d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage, dont la superficie est de 10,5 cm.

Référence photo : Photo 12

Photographié par : Claude Tétrault



Municipalité de Québec
Département de l'Énergie
et des Services
Municipaux

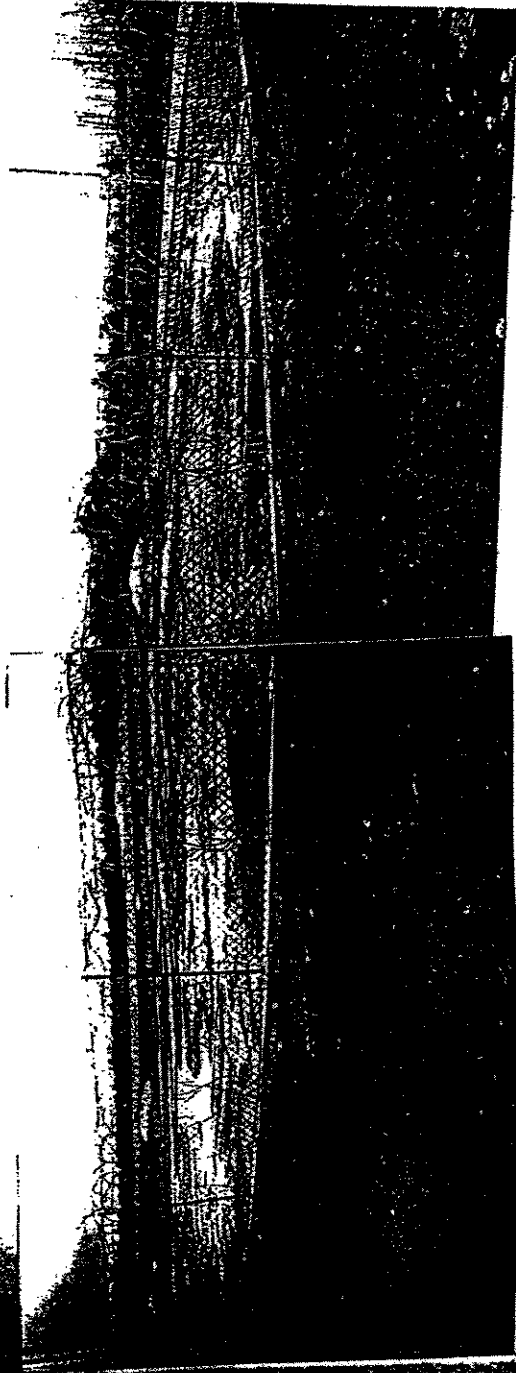
Municipalité : Berthier et St-Thomas
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Date : 2000-3-30

Objet : Accumulation des eaux de ruissellement de la photozone de compositage dont la recherche est de 22 cm.

Photo B

Photographié par : Claude Tétrault





LEGENDE + MÉZOMÈTRE • MÉZOMÈTRE (INSTALLATION 7/98) (LOCALISATION APPROXIMATIVE)	
LES CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT PROGESTECH INC. <small>100, rue Saint-Jacques, Québec, Québec G1R 1A3</small>	
TITRE DU PROJET: SUPA ENVIRONNEMENTAL DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACE	
CLIENT: SERVICE SANITAIRE RS INC. 61 MONTCALM, C.P. 1409 BERTHEVALLE (QUÉBEC) J0K 1A0	
TITRE DU VIGNON: POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE	
ÉCHELLE: 1:10 000	DATE: 01/03/1999
DRAWN BY: MICHEL BERGERON	
DESIGNED BY: RENÉ ST-ARNAULT	
CHECKED BY: RENÉ SCHREIBER	
NO. DU PROJET: PRO-8397-6	
NO. DE LA FEUILLE: 118	
PROJETÉ PAR: MRS EVA TORRELL INC.	

21/04/99

AVRIL

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/05/23

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION
2000/04/28

Arrivée
14h05

Départ
15h30

INSPECTEUR : Claude Tétreault

ACCOMPAGNÉ DE : aucun

LIEU INSPECTÉ

Lieu d'enfouissement sanitaire ;
Centre de compostage ;
Lieu de traitement de boues de fosses
septiques.

EXPLOITANT

Service Sanitaire R.S. inc.
Pépinière Tholano
Service Sanitaire R.S. inc.
61, rue Montcalm, C.P 1409
Berthierville, (Québec)
JOK 1AQ

PLAIGNANT(E) : N/A (x)

Rencontré : oui () non ()

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

M. Gilles Denis,
M. Claude Dutremble

FONCTION

Directeur technique
Contremaître

TÉLÉPHONE

(450) 836-2546
(450) 836-2546

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) () Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

BUT(S) : Inspection systématique de contrôle et suivi d'avis d'infraction du 12 avril 2000.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/05/23

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection, aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage n'étaient perceptible à l'extérieur des aires d'exploitation. Les vents d'intensité moyenne se dirigeaient vers le *nord-est*.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Aire d'enfouissement Phase II-C:

Les phases I ; II-A et II-B d'exploitation sont complétées. Lors de cette inspection les opérations d'enfouissement s'effectuaient sur la phase II-C d'exploitation. La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides. Aucune présence de déchet liquide ne fut observée sur l'aire d'enfouissement. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué qu'environ 97% de cette phase était complétée.

Phase III :

Lors de cette inspection j'ai constaté que des travaux d'aménagement du fond de cette future cellule d'enfouissement étaient en cours. L'exploitant procédait à la mise en place de matériel constitué de résidus de désencrage de pâtes et papiers (Scott), afin d'étanchéiser le fond de cette cellule. M. Denis m'a indiqué que l'exploitation de cette phase débutera sous peu, compte tenu que la phase II-C est pratiquement complétée.

Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -14 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 51% et de 2,7 % en oxygène. Selon le registre des opérations de la torchère, il n'y a eu aucun arrêt de celle-ci durant le mois d'avril 2000 (jusqu'au 28 avril).

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 9 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plateforme réservée au compost de qualité A, celle-ci est actuellement libre d'andains et un barrage fut mis en place à l'entrée du bassin afin de détourner les eaux de ruissellement de cette partie de la plateforme de compostage. Cette mesure vise à réduire la quantité des eaux de ruissellement acheminé au bassin d'accumulation des eaux de ruissellement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/05/23

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection la revanche du bassin #1 était d'environ 7 cm ainsi que celle du bassin #2. Le 12 avril 2000, un avis d'infraction a été émis à l'exploitant concernant la revanche des bassins. À la suite de l'avis d'infraction, l'exploitant a demandé (lettre du 19 avril 2000) l'autorisation d'utiliser le bassin d'infiltration du système de traitement de boues de fosses septiques DAB afin d'infiltrer le contenu du bassin #1. Selon la caractérisation du contenu du bassin #1, cette demande fut refusée. M. Denis m'a indiqué qu'une partie des eaux du bassin #2 fut recirculée sur les andains afin de les humidifier. M. Denis m'informe qu'un rapport d'épandage des eaux des bassins (plan de fertilisation) va nous être présenté afin de procéder à l'épandage agricole de ces eaux à partir du 15 mai 2000. Il est à noter qu'un certificat d'autorisation d'une durée de deux ans fut délivré à l'exploitant le 15 juin 1999, concernant la valorisation agricole des eaux des bassins de la plateforme de compostage. Cependant afin de se prévaloir de ce certificat d'autorisation, l'exploitant doit présenter un plan de fertilisation correspondant à l'année en cours et celui-ci doit être approuvé par notre chargé de projet.

2) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 à mars 2000 (inclus)

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
11,91	2850,61	350,79	258,82	2435,58	4759,08

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

Lors de cette inspection j'ai constaté que les conduites d'aération des bassins d'accumulation des eaux de lixiviation étaient fonctionnelles.

3) Contrôle du procédé de compostage :

Au mois d'avril 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 1 reprise et les températures relevées variaient entre 51 à 65 degrés celsius. Durant cette période les andains furent revalorisés à 13 reprises.

Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que le rapport annuel relatif au centre de compostage a été présenté à notre chargé de projet dernièrement.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagunes qui était en opération depuis le 97/09/12 fut mise à l'arrêt le 98/01/02 et a reçu un volume cumulatif de 2646 m³ de boues de fosses septiques (BFS) comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 et a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Il est à noter que cette série de lagunes n'a pas été utilisée depuis l'inspection précédente (2000/03/30).

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes fut remise en opération le 99/05/28 et a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/05/23

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

-Série de lagunes #6 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/09/26 fut remise en opération le 3 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2382,56 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est à l'arrêt.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/04 fut remise en opération le 7 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2503,94 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999 et devra être inutilisée pour une période d'une année.

-Série de lagunes #8 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/23 fut remise en opération le 98/11/30 après une période de repos de plus d'une année. Le volume cumulé de boues de fosses septiques traitées dans cette série de lagunes est de 2368,92 m³ comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement inutilisée.

Système de traitement par procédé DABmc :

Le système DAB fut qui était à l'arrêt depuis le 23 décembre 1999, pour la période hivernale, fut remis en opération le 21 mars 2000. La campagne d'échantillonnage afférente au DAB fut effectuée les 22 et 23 mars 2000. La comptabilisation des boues de fosses septiques traitées est remise à zéro le 23 mars 2000.

À partir du 23 mars 2000, le système DAB a traité un volume cumulé de 1361,0 m³ de boues de fosses septiques. Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport). La lagune d'infiltration est fonctionnelle.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

DATE DE RÉDACTION : 2000/05/23

3. CONCLUSION

Les opérations d'enfouissement de déchets solides et de traitement de boues de fosses septiques sont conformes aux autorisations émises.

En ce qui concerne le centre de compostage et l'avis d'infraction émis le 12 avril 2000, l'exploitant a présenté un plan de correctifs lequel fut refusé. D'autre part l'exploitant est censé nous présenter un plan de fertilisation concernant la valorisation agricole des eaux des bassins d'accumulation des eaux de surface de la plateforme de compostage.

4. RECOMMANDATION(S)

S'assurer à ce que l'exploitant nous transmette un plan de fertilisation tel que prévu concernant la valorisation agricole des eaux des bassins de la plateforme de compostage, et vérifier lors de la prochaine inspection la conformité des bassin d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : CLAUDE TÉTREAU

Claude Tétreau 2000/05/23

VÉRIFIÉ PAR : ^{pour} SYLVIE GENDRON

Sylvie Gendron 2000/05/24

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/04/28

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Photo # : 1

Note : Opérations d'enfouissement
sur la phase II - pratiquement
complète.



Photo # :
Note :



Photo 2) Préparation du fond de la cellule de la phase III
par la mise en place de boues de désencroûtement.

Photographié par : Claude Tétrault

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

2000/04/28

:

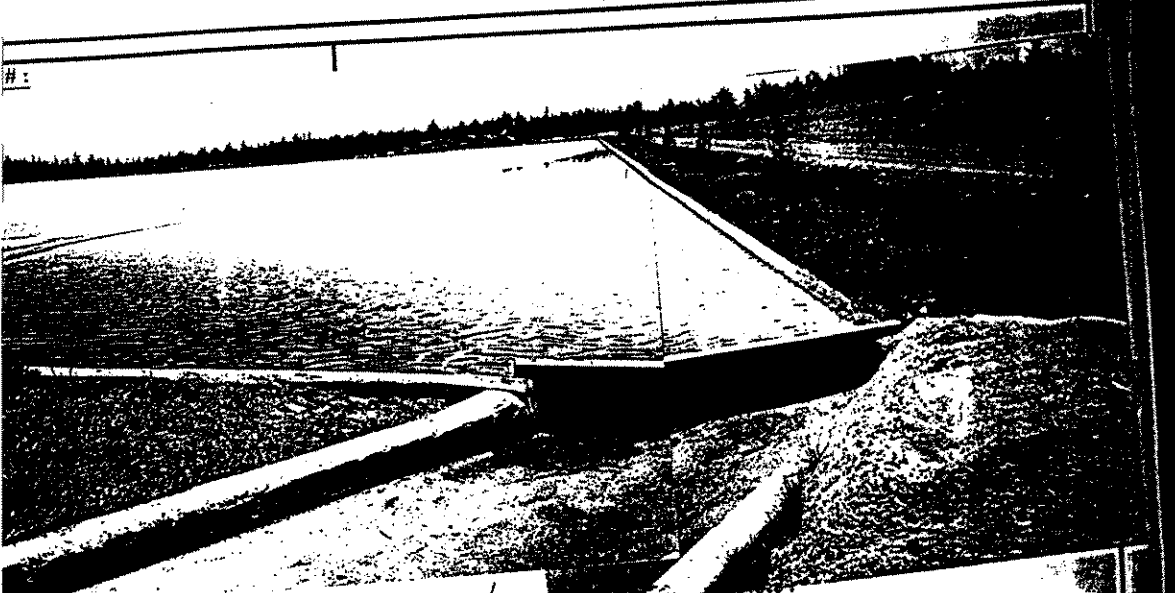


Photo 3) Barrage utilisé aux fins de détournement des eaux de ruissellement d'une partie de la plateforme de compostage.

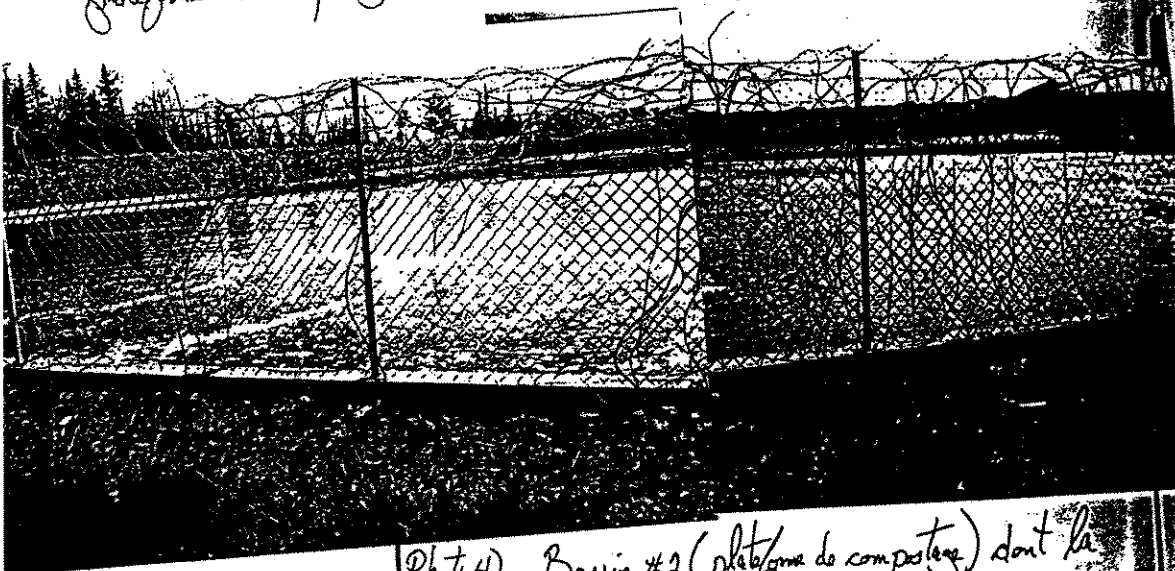


Photo 4) Bassin #2 (plateforme de compostage) dont la largeur est de 7 cm.

Photographié par : Claude Tétrault



Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière

Nom : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Date : 2000/04/28

Note : *Vue des Andains réservée au compost de qualité B.*

Référence photo : *Photo 5*

Photographié par : Claude Tétrault



Municipalité : Berthier et St-Thomas

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Date : 2000/04/28

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Photo # : 6
Note : *Toncheux en fonction,*



Photo # :
Note :

Photographié par : Claude Tétréault

LÉGENDE

COURBES ISOPIÉZES 1989
 17 Mors
 16 Juillet
 1 Octobre

LES CONSULTANTS EN
 ENVIRONNEMENT
PROCESTECH INC.

TITRE DU PROJET:
 SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE
 DES EAUX SOUTERRAINES
 ET DE SURFACE

CLIENT:
 SERVICE SANITAIRE RS INC.
 61 MONTCALM, C.P. 1408
 BERTHEVILLE, (QUÉBEC)
 "JOK 1A0"

LOCALISATION:

TITRE DU DESSIN:
 COURBES ISOPIÉZES

ÉCHELLE:
 1 : 10 000
 DATE:
 28/01/2000

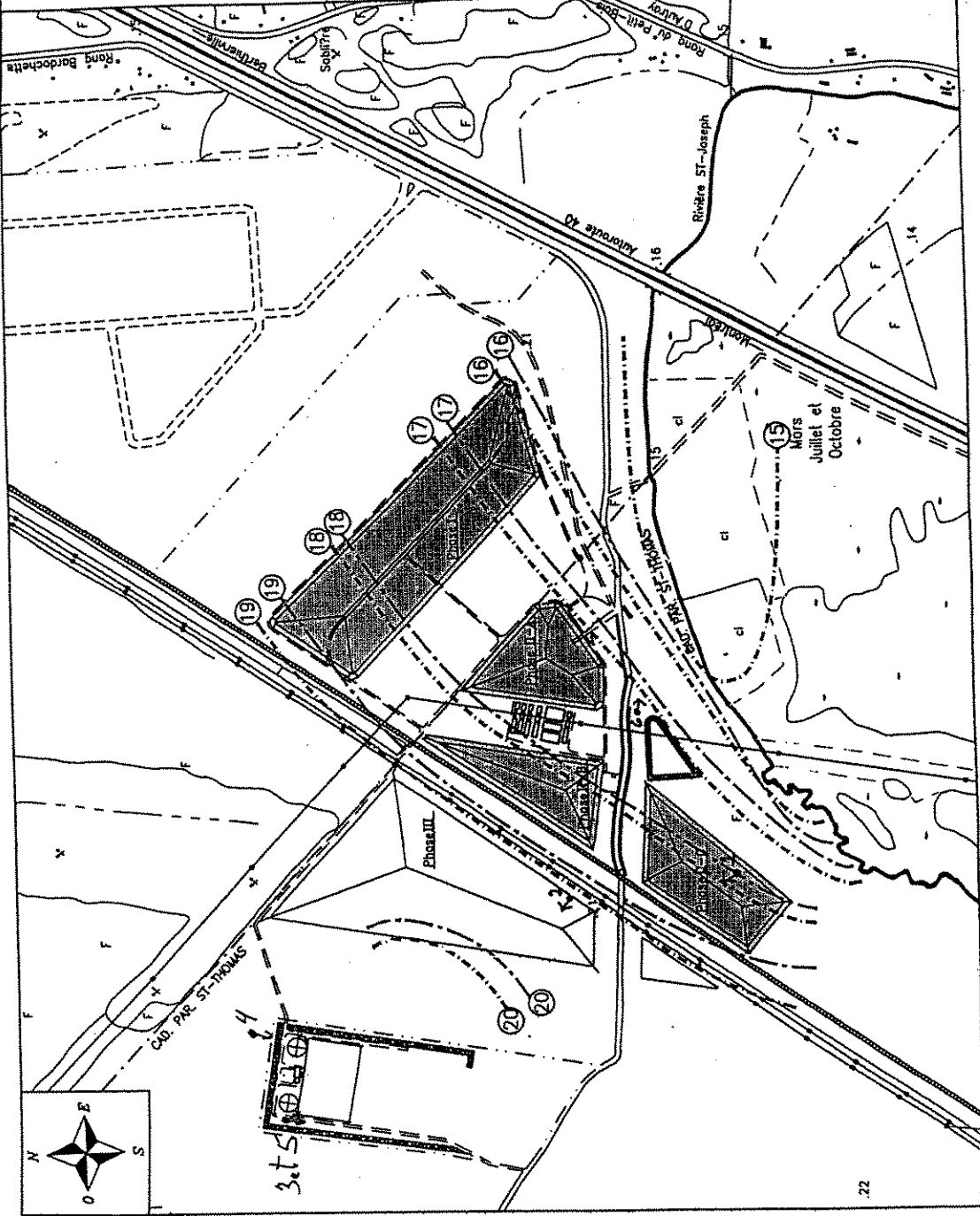
DRAWN PAR:
 MICHEL BERGERON

DESIGNÉ PAR:
 RÈNE ST-ARNAULT

VERIFIÉ PAR:
 RÈNE SCHREIBER

PLAN N°:
 102-8397-P2
 N° DU PROJET:
 PRO-8397-6

FEUILLE N°:
 102-8397-6



MAI



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCES SAGIR N/INTERVENTION : DATE DE RÉDACTION :

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00	140002903
7530-14-01-10002-00	140002904
7340-14-01-00100-00	140002905

I. IDENTIFICATION		
DATES D'INSPECTION :	Arrivée :	Départ :
2000/05/29	10h32	14h25
2000/05/30	09h54	17h00
INSPECTEUR : Claude Tétreault		
ACCOMPAGNÉ DE : Aucun		
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ; Centre de compostage ; Lieu de traitement de boues de fosses septiques.	ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. Pépinière Tholano. Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) JOK 1A0	
PLAIGNANT(E) : N/A ()	Rencontré : oui (x) non ()	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
art. 53-54		
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Gilles Denis	Directeur technique	(450) 836-2546
M. Claude Dutremble	Contremaître	(450) 836-2546
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) (x) Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) ()		
AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()		
BUT(S) :	Inspection systématique de contrôle, suivi d'avis d'infraction du 12 avril 2000 et traitement d'une plainte concernant des eaux de surface.	

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCES SAGIR N/INTERVENTION DATE DE RÉDACTION :

7522-14-01-00500-00 140002903
7530-14-01-10002-00 140002904
7340-14-01-00100-00 140002905

Le 2 août 2000

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

INSPECTION DU 29 MAI 2000 :

Lors de cette inspection, aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage n'étaient perceptible à l'extérieur des aires d'exploitation. Les vents légers se dirigeaient en direction *nord-est*.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Les phases d'enfouissement I, II-A et II-B sont complétées.

1.1) Aire d'enfouissement Phase II-C:

La phase II-C d'exploitation est complétée à 97%. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que l'espace restant est réservé exclusivement aux résidus de bois (non valorisables) de l'entreprise Forex. Il est à noter que les résidus de bois de Forex, lesquels contiennent une partie de sable ou terre sont tamisés avant d'être enfouis. La terre récupérée est réutilisée aux fins de recouvrement final ou journalier.

Le recouvrement final est complété à 50% sur les secteurs de cette phase complétés. Lors de cette inspection j'ai constaté la présence de certaines failles sur les talus du recouvrement final effectué. Monsieur Denis m'a indiqué que des opérations de réparations des failles seraient effectuées dans les plus brefs délais.

1.2) Phase III :

Les opérations d'enfouissement des déchets s'effectuaient à l'extrémité *sud* de cette phase d'enfouissement. Préalablement à l'enfouissement, une couche de résidus de désencrage (matériel étanche) a été mise en place.

La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides.

Les puits de captage des biogaz sont aménagés graduellement au fur à mesure que les couches de déchets augmentent en élévation.

1.3) Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -16 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 51% et de 2,2% en oxygène. Selon le registre des opérations de la torchère, celle-ci a été à l'arrêt le 6 mai 2000 de 19h10 à 21h00 due à une panne électrique durant laquelle l'interrupteur principal du panneau électrique a déclenché.

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00	140002903
7530-14-01-10002-00	140002904
7340-14-01-00100-00	140002905

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

2.1) Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 10 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plate-forme réservée au compost de qualité A (résidus verts), celle-ci contenait 4 nouveaux andains.

2.2) Suivi de l'avis d'infraction du 12 avril 2000 :

Le 12 avril 2000 notre direction émettait un avis d'infraction à l'exploitant concernant le non-respect de la marge de sécurité des bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de la plate-forme de compostage.

Lors de cette inspection, j'ai constaté que le contenu des bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de la plate-forme de compostage avait été vidangé. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que les 15, 16 et 17 mai 2000, les eaux contenues dans les bassins ont été épandues sur leurs terres agricoles appartenant à l'entreprise et ce, conformément au certificat d'autorisation du 15 juin 1999. J'ai vérifié auprès du chargé de projet au dossier et un plan agro-environnemental de valorisation pour la session d'épandage fut présenté et approuvé conformément aux dispositions du certificat d'autorisation et ce le 10 mai 2000.

2.3) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 à avril 2000 (inclus)

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
226,69	4022,67	350,79	277,62	3907,49	11192,30

- VERT : résidus verts
- BAL : boues agro-alimentaires
- BPP : boues de pâtes et papiers
- LAL : liquides agro-alimentaires
- BTE : boues de système de traitement des eaux usées
- MST : matériaux structurants

Lors de cette inspection j'ai constaté que les conduites d'aération des bassins d'accumulation des eaux de lixiviation étaient fonctionnelles.

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00	140002903
7530-14-01-10002-00	140002904
7340-14-01-00100-00	140002905

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2.4) Contrôle du procédé de compostage :

Au mois de mai 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 1 reprise et les températures relevées variaient entre 50 à 65 degrés Celsius. Durant cette période les andains furent revalorisés à 8 reprises et les andains furent humidifiés à 10 reprises.

2.5) Rapport de caractérisation du compost produit—Suivi environnemental :

Le premier mai 2000, l'exploitant a présenté un rapport de caractérisation du compost produit. Ce rapport comporte la description de la méthode d'échantillonnage des andains de compost, une caractérisation chimique du compost produit à partir de résidus verts (feuilles et gazon), datée de février 1999 et portant sur les paramètres suivants : matière totale sèche; azote ammoniacal ; azote total Kjeldahl ; phosphates ; potassium ; coliformes fécaux ; salmonelles ; matière organique totale ; teneur en eau et taux d'assimilation d'oxygène. Ce rapport comporte aussi deux caractérisations chimiques du compost produit à partir de boues, datées de février 1999 et d'octobre 1999. En ce qui concerne la campagne d'échantillonnage de février 1999, les paramètres analysés sont: matière totale; azote ammoniacal ; azote total Kjeldahl ; phosphates ; potassium ; coliformes fécaux ; salmonelles ; matière organique totale ; teneur en eau. En ce qui concerne la campagne d'octobre 1999, les paramètres analysés sont : coliformes fécaux ; E. Coli ; salmonelles ; matière organique totale ; teneur en eau et taux d'assimilation d'oxygène.

Selon la section 12.5 du devis d'exploitation concernant les *Engagements sur le compost et amendements organiques* (page 68), il est spécifié que « *L'entreprise s'engage à ce que la teneur en métaux et autres contaminants de ses composts de type Vert et ses terreaux respectent en tout temps la Norme BNQ.* En comparant les résultats présentés dans le rapport de caractérisation du compost de feuilles/gazon à la norme BNQ, on remarque que certaines analyses sont manquantes dans le rapport de caractérisation. En ce qui concerne les caractéristiques physiques (page 5 de la norme BNQ), la *teneur en corps étrangers* n'a pas été présentée. En ce qui concerne les caractéristiques chimiques (page 7 de la norme BNQ) les résultats d'analyses portant sur les métaux (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mo, Ni, Pb, Se, et Zn) n'ont pas été présentés.

En ce qui concerne la méthode d'échantillonnage ; il est spécifié dans le rapport de caractérisation que les incréments, nécessaires à la constitution d'un échantillon représentatif du lot de compost mature, ont été prélevés selon la méthode de compost en vrac décrite à l'article 8.2.3 de la norme BNQ. Cependant dans ce même rapport, les volumes de lots de compost à partir desquels les incréments sont déterminés ne sont pas indiqués ; ni le nombre d'incrémentes et ni le nombre de parts (Y) (nombre de divisions fictives des lots pour cibler les points de prélèvements).

2.6) Contrôle de la qualité du compost :

Selon le devis d'exploitation il est précisé à la page 27 que la caractérisation des composts s'effectue à la fin de chaque cycle de production. Les paramètres analysés se composent des éléments fertilisants majeurs totaux, du pourcentage de matières organiques, de matières sèches, du rapport carbone/azote et du pH. À la page 38 du devis d'exploitation il est précisé qu'il y a 4 cycles de production/an. Ainsi dans le rapport de caractérisation présenté, les résultats d'analyses afférents aux paramètres précités et portant sur les 4 cycles de production annuels n'ont pas été présentés.

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00	140002903
7530-14-01-10002-00	140002904
7340-14-01-00100-00	140002905

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2.7) Résultats d'analyses du compost de type A (vert feuilles/gazon) et de type B (boues) :

L'exploitant nous a présenté des résultats d'analyses du compost mature de type A et B dont l'échantillonnage fut effectué le 18 avril 2000. Les paramètres analysés comportent l'ensemble de paramètres prévus à la norme BNQ. Cependant en ce qui concerne le dénombrement des salmonelles le résultat indique une teneur < 3 alors que la norme BNQ indique qu'il doit y avoir absence de salmonelles. En ce qui concerne le contrôle de la qualité à la fin de chaque cycle de production du compost et portant sur les éléments fertilisants majeurs totaux, du pourcentage de matières organiques, de matières sèches, du rapport carbone/azote et du pH ; ces résultats n'ont pas été produits. Par ailleurs les données relatives à la méthode d'échantillonnage (volume des andains (lots), incréments et le nombre d'échantillons n'ont pas été produites.

Selon les documents faisant partie intégrante de la demande de certificat de conformité, dans une lettre datée du 23 mai 1996, à la page 5/5 sous la rubrique Norme BNQ il est spécifié que l'engagement de l'exploitant couvre le cas soulevé dans la lettre (datée du 16 mai 1996) de Caroline Boiteau (chargée de projet MENV) qui spécifiait que le projet de norme BNQ était en vigueur et que lorsque l'accréditation du compost sera en vigueur, le produit final devra faire partie de ce programme. Actuellement le compost produit par l'exploitant n'est pas soumis à la procédure d'accréditation.

2.8) Renseignements complémentaires sur les intrants :

Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que les intrants constitués de boues d'abattoir et de graisses de restaurant ne sont plus acceptées au centre de compostage et ce afin de réduire les odeurs générées lors du mélange des intrants au structurant. Ainsi, M. Denis m'a indiqué que les intrants générés par les entreprises suivantes, ne sont plus acceptés au centre de compostage: Colbex ; Volailles Maxi Itée. ; Volailles Giannone ; Delico ; Best food ; Lauzon ; Berthelet ; Skyshaft ; Centre Molson ; Alping Salami ; La Parisienne ; tous les intrants transportés par JM Boucher et A. Ducharme.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

3.1) Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagunes qui était en opération depuis le 97/09/12 fut mise à l'arrêt le 98/01/02 et a reçu un volume cumulatif de 2646 m³ de boues de fosses septiques (BFS) comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 et a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes fut remise en opération le 99/05/28 et a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an.

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00

140002903

7530-14-01-10002-00

140002904

7340-14-01-00100-00

140002905

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

3.1) Opérations de lagunage conventionnel (suite):

-Série de lagunes #6 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/09/26 fut remise en opération le 3 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2382,56 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement à l'arrêt.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/04 fut remise en opération le 7 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulé de 2503,94 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999 et devra être inutilisée pour une période d'une année.

-Série de lagunes #8 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/23 fut remise en opération le 98/11/30 après une période de repos de plus d'une année. Le volume cumulé de boues de fosses septiques traitées dans cette série de lagunes est de 2368,92 m³. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 15 avril 1999. Lors de cette inspection, j'ai constaté que cette série de lagunes fut désaffectée en étant remblayée avec du sable. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué qu'avant d'être remblayée, les boues décantées (pelletables) ont été récupérées pour être enfouies au lieu d'enfouissement sanitaire. Monsieur Denis m'a aussi indiqué que les autres séries de lagunes seront désaffectées graduellement lorsque les périodes de repos (décantation) d'une année seront complétées. Il m'informe que les boues de fosses septiques seront traitées exclusivement à partir du système de traitement par procédé DAB.

En ce qui concerne les lagunes (étanchées) du RBS, M. Denis m'a indiqué qu'il continuerait à les utiliser en tant que bassins d'entreposage de boues de fosses septiques lesquelles sont par la suite traitées au système DAB. M. Denis a aussi indiqué que la vérification de l'étanchéité des ces lagunes sera effectuée sous peu.

3.2) Système de traitement par procédé DABmc :

Le système DAB fut qui était à l'arrêt depuis le 23 décembre 1999, pour la période hivernale, fut remis en opération le 21 mars 2000. La campagne d'échantillonnage afférente au DAB fut effectuée les 22 et 23 mars 2000. La comptabilisation des boues de fosses septiques traitées fut remise à zéro le 23 mars 2000.

À partir du 23 mars 2000, le système DAB a traité un volume cumulé de 3616,0 m³ de boues de fosses septiques. Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport).

Boues déshydratées éliminées au lieu d'enfouissement sanitaire :

Du 23 mars au 30 mai 2000, 278 m³ de boues déshydratées au DAB furent éliminées au lieu d'enfouissement sanitaire.

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00

140002903

7530-14-01-10002-00

140002904

7340-14-01-00100-00

140002905

I. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)**INSPECTION DU 30 MAI 2000 :****1) LABORATOIRE MOBILE D'ANALYSES ATMOSPHÉRIQUES, (TAGA) :**

Cette visite des lieux consistait en une journée de reconnaissance avec le personnel du laboratoire d'analyse atmosphérique mobile, soit le Trace Atmospheric Gas Analyser (TAGA). Le personnel attitré aux opérations du véhicule d'analyse étaient : *Ant-SB-54*, technicienne, *Ant-SB-54* (chimiste et en charge des analyses effectuées par le TAGA, *Ant-SB-54*, technicien. Il est à noter que le personnel précité œuvre au sein du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (localisé à Laval), et va procéder durant les journées à venir, à la vérification (analyse) des composés atmosphériques (si détectés) pouvant occasionner des odeurs reliées aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du centre de compostage et du lieu de traitement de boues de fosses septiques. Il est à noter que le TAGA va procéder à différentes analyses de l'air ambiant et ce à partir du périmètre immédiat aux infrastructures de l'exploitant ; ainsi qu'à partir de la boucle ceinturant celles-ci, soit : le rang des Cascades, le rang Sainte-Philomène, le rang Bardochette, le chemin Saint-Joseph et le rang du Petit-Bois-D'Autray.

Les campagnes d'analyses atmosphériques seront réparties sur différentes journées et ce en fonction des conditions climatiques. Un rapport d'analyse sera ensuite produit par le responsable du TAGA.

Sur l'heure du dîner, le TAGA fut mobilisé dans le stationnement de L'Hôtel de ville de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier afin que les gens puissent avoir l'opportunité de prendre connaissance des équipements dont est doté le véhicule d'analyse et ce à partir d'une visite guidée (commenté par le personnel du TAGA).

Parmi les citoyens qui ont assisté à la visite du TAGA, j'ai rencontré résidant au *Ant-SB-54* lequel m'a indiqué qu'il avait observé deux endroits où il considérait que les eaux de surface pouvaient être contaminées.

Après avoir bien défini les emplacements décrits par *Ant-SB-54* et ce à partir d'une carte cadastrale du secteur), je me suis rendu aux dits endroits afin d'effectuer des prélèvements d'échantillons.

2) PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS:**2.1) Échantillon prélevé à 1,2 km au sud-ouest du rang Sainte-Philomène :**

Le premier point de prélèvement d'échantillon fut effectué sous l'emprise de la ligne haute tension d'Hydro-Québec, soit à 1,5 kilomètre au *sud-ouest* du rang Sainte-Philomène (voir plan en annexe pour l'emplacement du point de prélèvement d'échantillon). Le secteur où le prélèvement fut effectué est situé dans un secteur déboisé (emprise d'Hydro-Québec), lequel comporte un chemin privé (chemin de véhicule tout-terrain) dont le secteur est inondé. Les eaux étaient stagnantes et de couleur brunâtre-orange. Il est à noter que *Ant-SB-54* m'a indiqué que ce secteur est à sec durant l'été. Les eaux échantillonnées ne constituent pas une résurgence, mais une eau de surface qui s'est accumulée dans ce secteur.

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00	140002903
7530-14-01-10002-00	140002904
7340-14-01-00100-00	140002905

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2.1) Échantillon prélevé à 1,2 km au sud-ouest du rang Sainte-Philomène (SUITE):

Les échantillons furent donc prélevés au niveau du chemin inondé, soit à l'endroit le plus accessible pour les prélèvements d'échantillons (voir photo en annexe). Les échantillons prélevés contenaient des matières (particules) mises en suspension, lors de l'insertion du corps des bouteilles dans l'eau ; laquelle avait une profondeur (au point de prélèvement) d'environ 10 centimètres.

L'analyse porte sur la demande chimique en oxygène, les composés phénoliques, le cadmium, le chrome, le cuivre, le nickel, le zinc, le plomb, le mercure et le fer et les résultats d'analyses sont présentés en annexe à ce rapport.

L'évaluation des résultats d'analyses obtenus concernant les échantillons prélevés, (et présentée ci-dessous), est effectuée en comparant les résultats obtenus aux résultats d'analyses obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface et prélevés le 20 octobre 1999 (les résultats d'analyses des échantillons *témoins* sont annexés à ce rapport, sous le TABLEAU I). Les plans d'eau ciblés en tant que « *témoins* » étaient : le Ruisseau Branche nord, un affluent sud de la rivière Saint-Joseph, la tourbière de Lanoraie et la rivière Saint-Joseph en amont du lieu d'enfouissement sanitaire.

Les résultats afférents au cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel et plomb sont inférieurs à la limite de détection de l'appareil de mesure et sont tous inférieurs ou à l'intérieur de la plage des résultats des échantillons *témoins*. Le fer a une teneur de 3,94 mg/l et se situe à l'intérieur de la plage des résultats obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface. Les composés phénoliques ont une teneur de 0,005 mg/l ce qui est négligeable comme résultat compte tenu que la limite de détection de l'appareil de mesure est de 0,002 mg/l ; (note : plage des échantillons *témoins* : entre <0,002 et 0,003 mg/l). Le zinc obtenu a une teneur de 0,22 mg/l ce qui représente une valeur relativement élevée comparativement à la plage aux résultats obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface; lesquels sont inférieurs à 0,03 mg/l. La demande chimique en oxygène obtenue pour cet échantillon est de 241 mg/l, ce qui représente une valeur relativement élevée comparativement aux résultats obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface, dont la plage des valeurs se situait entre 15 et 56 mg/l.

Il est à noter que les valeurs obtenues pour le zinc et la DCO pourraient, potentiellement, être attribuables à la présence de sédiments dans l'échantillon, tout en n'étant pas représentatifs de la qualité réelle de l'eau prélevée.

2.2) Échantillon prélevé à l'extrémité nord-ouest de la phase I d'exploitation :

Le secteur où furent prélevés les échantillons constitue une enclave située entre l'extrémité nord-ouest de la phase I d'exploitation et la voie ferrée adjacente. Des eaux de surface se sont accumulées dans ce secteur, qui en été se retrouve à sec. Une partie de l'enclave a été remblayée à partir de matériaux de défrichage constitués de terre et de pièces d'arbres. Les eaux échantillonnées ne constituent pas une résurgence mais une eau de surface.

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00	140002903
7530-14-01-10002-00	140002904
7340-14-01-00100-00	140002905

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2.2) Échantillon prélevé à l'extrémité nord-ouest de la phase I d'exploitation (suite):

Les échantillons furent donc prélevés dans l'enclave où les eaux de surface se sont accumulées (voir plan en annexe pour l'emplacement du point de prélèvement. Les échantillons prélevés de couleur brunâtre-orange contenaient aussi des sédiments. L'analyse porte sur la demande chimique en oxygène, les composés phénoliques, le cadmium, le chrome, le cuivre, le nickel, le zinc, le plomb, le mercure et le fer et les sulfates (ceux-ci sont présentés en annexe). L'évaluation des résultats d'analyses obtenus est aussi effectuée en fonction des échantillons *témoins* des eaux de surface prélevés le 20 octobre 1999.

Les résultats afférents au cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc sont inférieurs à la limite de détection de l'appareil de mesure et sont inférieurs ou à l'intérieur de la plage des résultats des échantillons *témoins*. La teneur obtenue en fer est de 11,8 mg/l ce qui représente une valeur supérieure à la plage des résultats obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface prélevés en novembre 1999 ; laquelle se situe entre 0,6 et 7,2 mg/l. Cette teneur pourrait potentiellement être attribuable à la présence de sédiments dans l'échantillon. La teneur obtenue en composés phénoliques est de 0,35 mg/l ce qui représente une valeur élevée par rapport à la plage des résultats obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface; laquelle se situe entre < 0,002 et 0,003. La forte teneur obtenue pour les composés phénoliques peut être attribuable à la présence de bois (matière ligneuse) dans le remblai (en partie) de l'enclave où furent prélevés les échantillons. Il est à noter que la présence de matière ligneuse dans une eau provoque l'augmentation des composés phénoliques. La teneur en sulfate obtenue est de 6,8 mg/l et est inférieure à la plage des résultats obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface; laquelle se situe entre 9,1 mg/l et 33 mg/l. La demande chimique en oxygène obtenue pour cet échantillon est de 247 mg/l, ce qui représente une valeur relativement élevée comparativement aux résultats obtenus pour les échantillons *témoins* d'eaux de surface, dont la plage des valeurs se situe entre 15 et 56 mg/l. La teneur élevée obtenue en demande chimique en oxygène peut être reliée à la présence de bois (matière ligneuse, cellulose) dans l'eau alors que les composés organiques du bois (tel la cellulose) seront oxydés au même titre que la matière organique et ce malgré le fait que les composés organiques du bois ne font pas partie intégrante de la charge biochimique représentant la demande chimique en oxygène (voir Standard Methods for the Examination of Water and Wastewater, page 550).

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00	140002903
7530-14-01-10002-00	140002904
7340-14-01-00100-00	140002905

3. CONCLUSION

INSPECTION DU 29 MAI 2000 :

LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Les opérations d'enfouissement de déchets solides sont conformes aux certificats de conformité émis et le poste de traitement des biogaz est fonctionnel.

L'exploitant doit procéder au recouvrement final des secteurs de la phase II-C complétés.

CENTRE DE COMPOSTAGE :

En ce qui concerne le centre de compostage l'exploitant a procédé aux correctifs demandés dans l'avis d'infraction du 12 avril 2000, portant sur les bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage.

En ce qui concerne le rapport de caractérisation du compost produit à partir de résidus verts (campagne d'échantillonnage de février 1999), certaines données sont manquantes à savoir : la teneur en corps étrangers ainsi que les analyses portant sur les métaux (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mo, Ni, Pb, Se et Zn).

En ce qui concerne le rapport de caractérisation du compost produit à partir de résidus verts (campagne d'échantillonnage du 18 avril 2000), le résultat d'analyse afférent aux salmonelles est inférieur à 3 (<3) alors que la norme BNQ indique qu'il doit y avoir absence de salmonelles. Il conviendrait de demander à l'exploitant de vérifier auprès du personnel du laboratoire d'analyse afin de vérifier la limite de détection de l'appareil de mesure pour ce paramètre et ce afin de s'arrimer avec la norme BNQ.

Les résultats d'analyses afférents aux paramètres suivants : éléments fertilisants majeurs totaux, % de matières organiques, % de matières sèches, rapport C/N et pH, et concernant la caractérisation prévue à la fin de chaque cycle de production n'ont pas été présentés dans le rapport de caractérisation.

Le compost produit par l'exploitant n'est pas soumis à la procédure d'accréditation.

Les intrants constitués de boues d'abattoir et de graisses de restaurants ne sont plus acceptés au centre de compostage.

LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES :

Aucune boue de fosses septiques n'est actuellement traitée aux séries de lagunes.

L'exploitant a débuté la désaffectation des séries de lagunes qui éventuellement seront toutes désaffectées.

Le système de traitement par procédé DAB_{mc} est en fonction et la capacité maximale du système n'a pas été dépassée.

RAPPORT D'INSPECTION

REFERENCES

SAGIR N/INTERVENTION

DATE DE RÉDACTION :

7522-14-01-00500-00

140002903

7530-14-01-10002-00

140002904

7340-14-01-00100-00

140002905

Le 2 août 2000

3. CONCLUSION (suite)

INSPECTION DU 30 MAI 2000 :

Échantillon prélevé à 1,2 km au sud-ouest du rang Sainte-Philomène :

La majorité des paramètres analysés se retrouve à l'état de trace ou à l'intérieur de la plage des échantillons *témoins* des eaux de surface à l'exception du zinc et de la demande chimique en oxygène (DCO).

Les valeurs obtenues pour le zinc et la DCO, peuvent être attribuables à la présence de sédiments dans les échantillons.

Le secteur où le prélèvement d'échantillon fut effectué se retrouve à sec durant la période estivale selon *art. 53 54*

Échantillon prélevé à l'extrémité nord-ouest de la phase I d'exploitation:

La majorité des paramètres analysés se retrouve à l'état de trace ou à l'intérieur de la plage des échantillons *témoins* des eaux de surface ; à l'exception du fer, de la demande chimique en oxygène (DCO) et des composés phénoliques.

La teneur en fer obtenue peut être attribuable à la présence de sédiments dans l'échantillon ; tandis que les résultats pour la demande chimique en oxygène et les composés phénoliques peut être attribuable à la présence de matière ligneuse (bois) dans le remblai effectué dans une partie du secteur échantillonné. Le résultat d'analyse de la demande chimique en oxygène peut-être aussi attribuable à la présence de matières en suspensions dans l'échantillon.

Le secteur échantillonné, se retrouve à sec en période estivale.

N/RÉFÉRENCES

SAGIR N/INTERVENTION

DATE DE RÉDACTION :

Le 2 août 2000

7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

140002903
140002904
140002905

4. RECOMMANDATION(S)

INSPECTION DU 29 MAI 2000 :

LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

S'assurer à ce que les opérations de recouvrement final des secteurs complétés de la phase II-C s'effectuent graduellement.

CENTRE DE COMPOSTAGE :

En ce qui concerne les données manquantes concernant les rapports de caractérisation du compost produite demander à l'exploitant (par écrit) de nous présenter ces données.

Demander à l'exploitant (par écrit) de préciser (avec le laboratoire d'analyse) la limite de détection de l'appareil de mesure concernant le paramètre de la salmonelle.

Demander à l'exploitant (par écrit) de s'inscrire au programme d'accréditation de la norme BNQ.

LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES :

S'assurer à ce que la capacité maximale du système de traitement par procédé DAB ne soit pas dépassée.

ÉCHANTILLON PRÉLEVÉ À 1,2 KM AU SUD-OUEST DU RANG SAINTE-PHILOMÈNE:

Lors de la prochaine inspection, vérifier si le secteur où le prélèvement d'échantillon fut effectué est à sec. Sinon effectuer des prélèvements d'échantillons en duplicata dont un exemplaire sera filtré et ce afin de vérifier de l'incidence des matières en suspension sur les résultats afférents au zinc et à la demande chimique en oxygène.

ÉCHANTILLON PRÉLEVÉ À L'EXTRÉMITÉ NORD-OUEST DE LA PHASE I D'EXPLOITATION :

Lors de la prochaine inspection, vérifier s'il y a présence d'eau dans ce secteur et si oui alors effectuer un prélèvement d'échantillon en duplicata dont un exemplaire sera filtré afin de vérifier l'incidence des matières en suspensions sur les résultats afférents au fer et à la demande chimique en oxygène.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCES

SAGIR N/INTERVENTION

DATE DE RÉDACTION :

7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

140002903
140002904
140002905

Le 2 août 2000

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR :

Claude Tétrault
Claude Tétrault

2000/08/02
Date

VÉRIFIÉ PAR :

Sylvie Gendron
Sylvie Gendron

2000/10/07
Date

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

document8

Nom: Lieu d'enfouissement sanitaire SSAS

Municipalité: St-Thomas et St-Genisieve-de-Berthier

Date: 2000/05/29

N/D: 7522-14-01-00500-00

Photo #: 1

Référence Photo: JPG

Note: opérations d'enfouissement à l'extrémité sud de la phase III



Photo #: 2

Référence Photo: .JPG

Note: Aire de la phase II-C réservée à l'enfouissement des copeaux de Forex.

Photo #: 3

Référence Photo: .JPG

Note: Opérations de recouvrement final d'une partie de la phase II-C effectuées.



Photographié par: Claude Tetreault

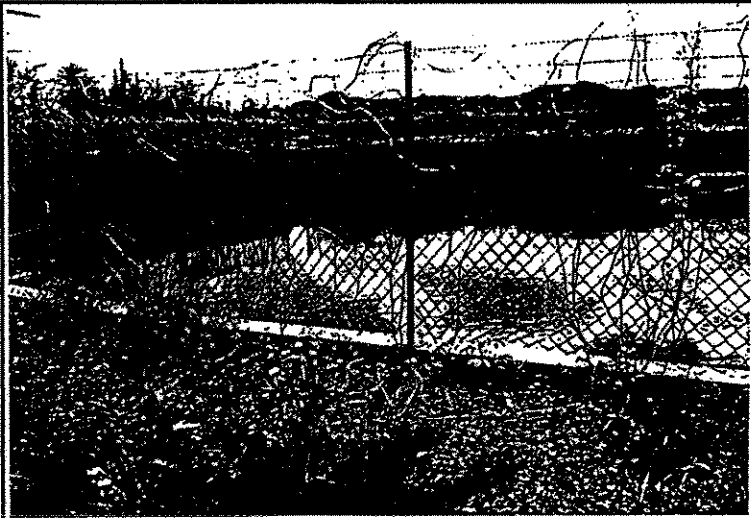
Nom : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS Municipalité : St-Thomas, St-Gervais-de-Berthier
Date : 2000-05-29 N/D : 752-14-01-00500-00

Photo # : 4
Référence Photo : JPG
Note : Poste de traitement des biogaz fonctionnel.



JPG

Photo # : 5
Référence Photo : JPG
Note : Bassin #2 d'accumulation des eaux de la plateforme de compostage qui a été viduandé



nom : Pépinière Tholans et Lieu de traitement Municipalité : St-Marc / Ste-Genevieve-de-Berthier
de brous de bases septiques (SSAS).
date : 2000/05/29 N/D : 7530-14-01-10002-00

Photo # : 6
Référence Photo : .JPG
Note : Autre bassin (#1) dont
les eaux ont été mélangées

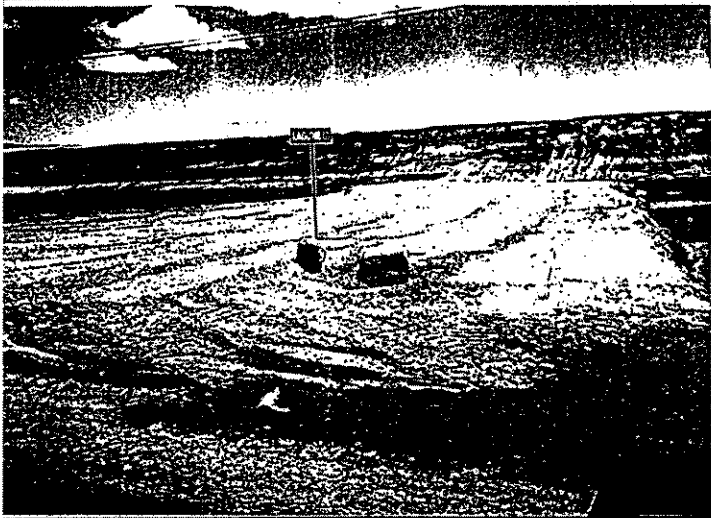


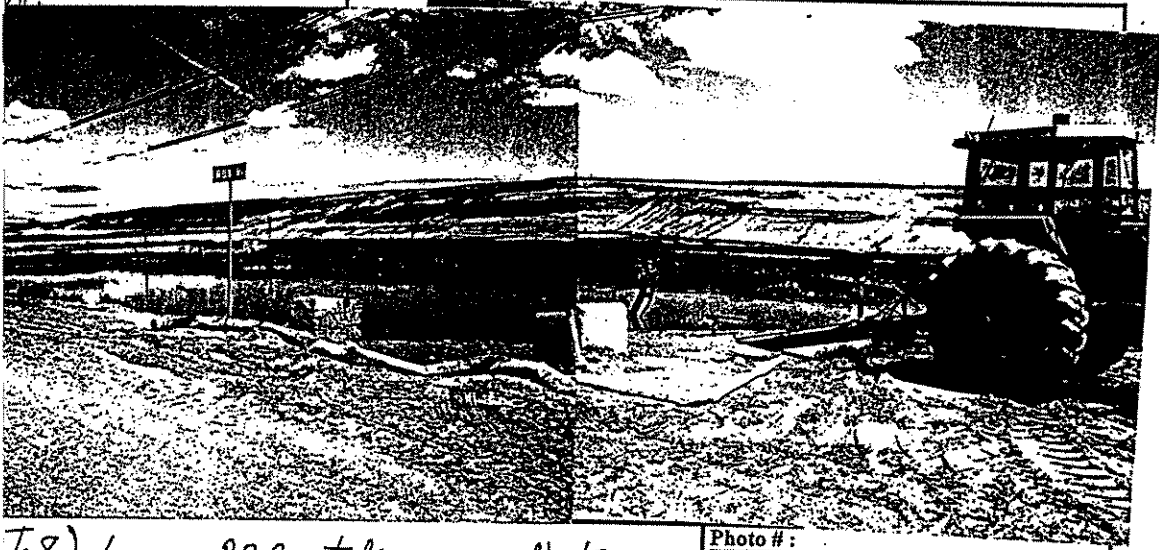
Photo # : 7
Référence Photo : .JPG
Note : Série de bassins # 8
qui a été désaffectée.

Photo # :
Référence Photo : .JPG
Note :

Lieu de traitement de boues de fosses
septiques
2000/05/29

Municipalité : St-Thomas

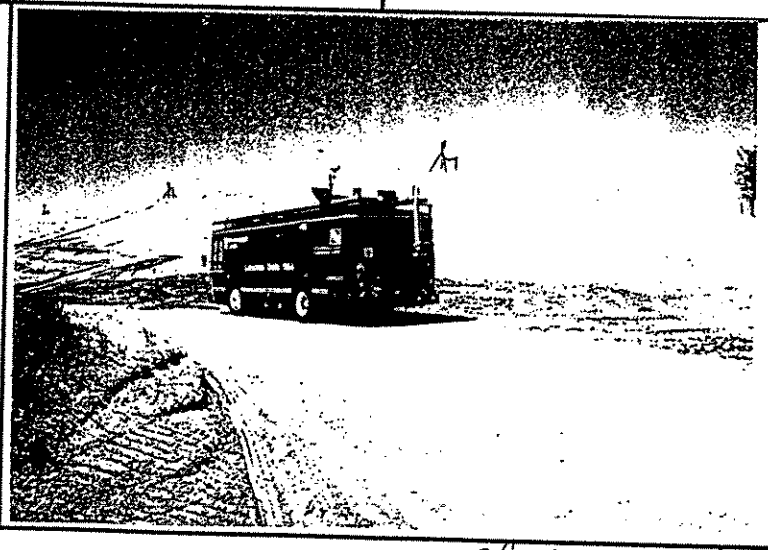
N/D : 7340-14-01-00/00-00



to 8) Ligne PBS utilisée pour l'entassement
de boues de fosses septiques

Photo # :
Référence Photo : .JPG
Note :

ce Photo : .JPG
Reconnaissance des
avec le TAGA
2000/05/30



Photographié par : Claude Tétreault
Page 1 de



Gouvernement du Québec
 Ministère de
 l'Environnement
 Direction régionale de Lanaudière

Photo #: 10

Date: 00-5-29

N/D 732-14-01-10002-00

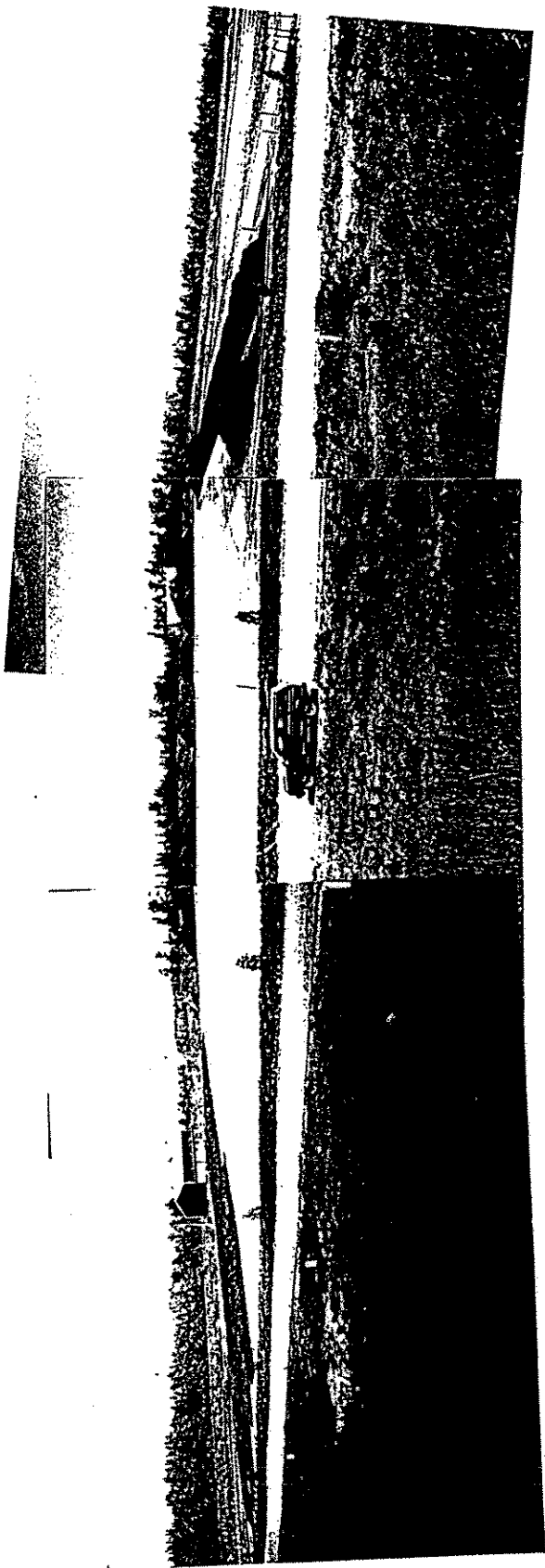
Municipalité: J. Memas

Nom: P. Piquin Melano

Note: Vue d'ensemble du sentier de compostage

Référence photo :

Photographié par : Claude Tétreault



Nom : *Echantillonnage à 1,2 km au sud-ouest* Municipalité : *St-Gervaise-de-Berthier*
du rang Ste-Philomène
Date : *2000/05/30* N/D : *7522-14-01-00500-00*

Photo # : *11*
Référence Photo : *.JPG*
Note : *Point de prélèvement*
d'échantillon à 1,2 km
au sud-ouest du rang
St-Philomène



Photo # :
Référence Photo : *.JPG*
Note :

Photo # :
Référence Photo : *.JPG*
Note :

Photographié par : *Claude Tardif*

Nom : *Echantillon n° 12*

Municipalité : *St. Germain-de-Berthier* N/D : -14-01-

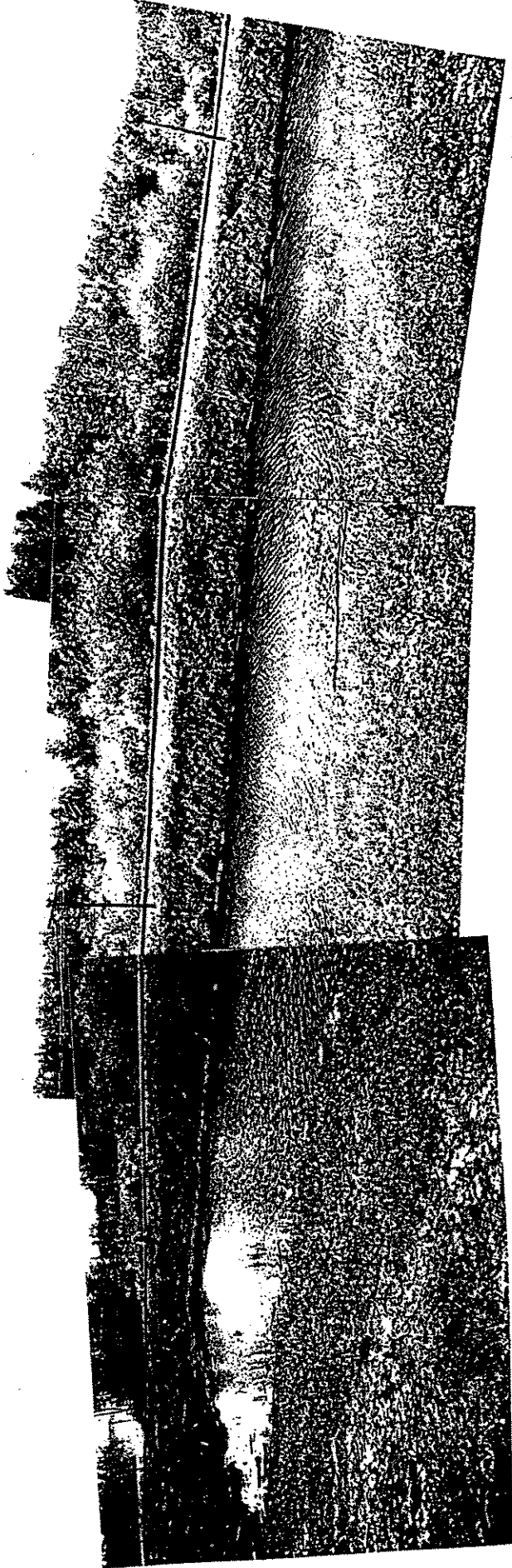
Date : *08-05-30*

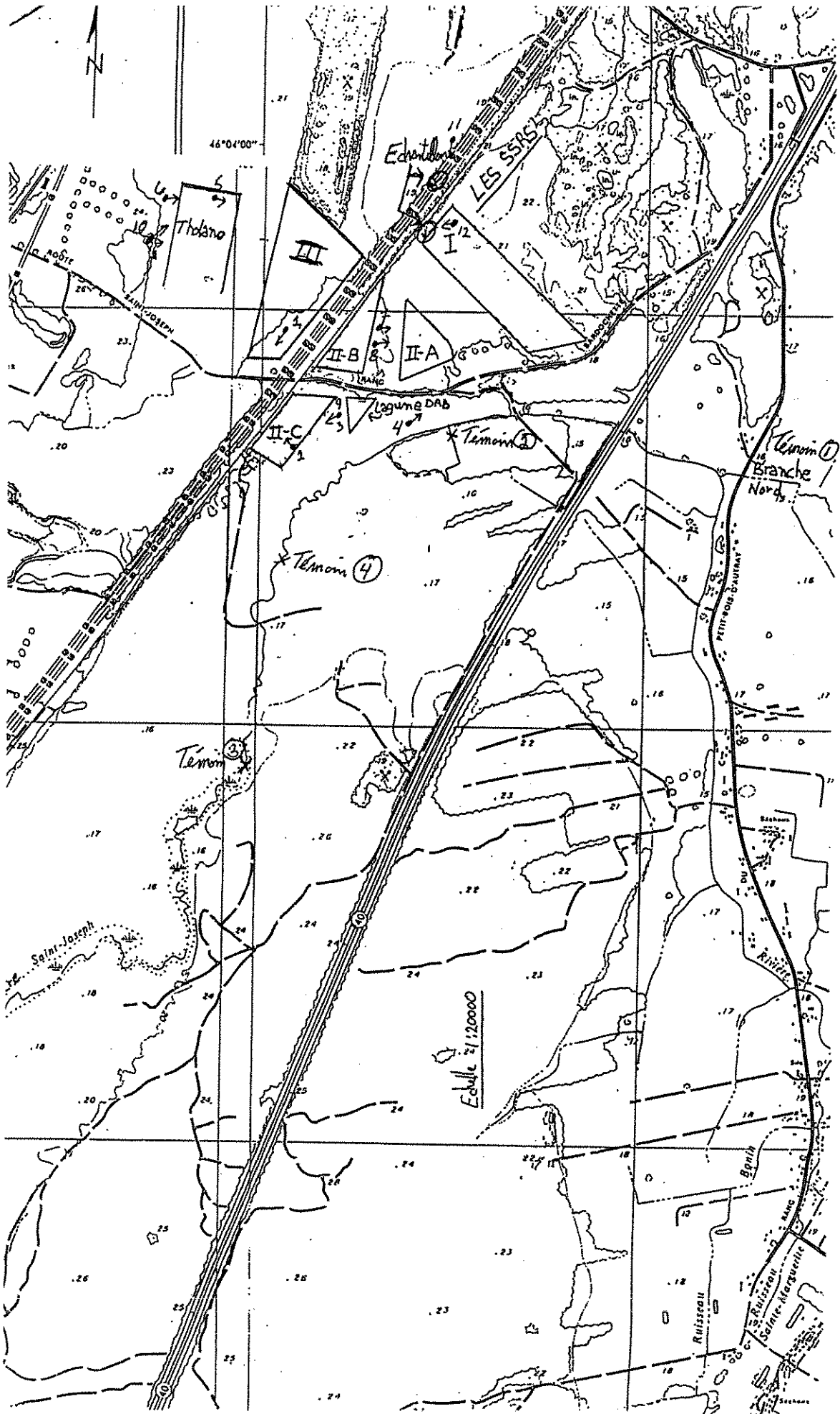
Photo # : *12*

Note : *Point de prélèvement d'échantillon à l'extrémité nord-ouest de la phase I d'exploitation.*

Référence photo :

Photographié par : Claude Tétrault







**CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE INORGANIQUE**

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 2475

CLIENT: Protection des milieux et des ressources environ.
Direction régionale de Lanaudière
2000-7410-001 Service Sanitaire R.S.
PROJET: Paquin, Pierre CR: 7410
RESPONSABLE: Tétreault, Claude
PRÉLEVEUR: Tétreault, Claude
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2000/05/30
DATE DE RÉCEPTION: 2000/05/30
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Emprise H-Q à 1.2 km de Ste-Philomène.
NATURE: Eau de surface
TEMPS (hre): 3,72 BOUTEILLE NO.: 1

PARAMETRE	MÉTHODE	RÉSULTAT	LDM
Cadmium	200 - Mét. 1.0	<0,0010 mg/l	0,0010
Chrome	200 - Mét. 1.0	<0,0020 mg/l	0,0020
Cuivre	200 - Mét. 1.0	<0,0050 mg/l	0,005
DCO	315 - DCO 1.0	241 mg/l O2	3
Fer	200 - Mét. 1.0	3,94 mg/l	0,02
Mercure	200 - Hg 1.0	<0,0001 mg/l	0,0001
Nickel	200 - Mét. 1.0	<0,0020 mg/l	0,002
Plomb	200 - Mét. 1.0	<0,0080 mg/l	0,0080
Composés phénoliques 4AAP	404 - I.Phe. 2.0	0,005 mg/l	0,002
Zinc	200 - Mét. 1.0	0,22 mg/l	0,005

CERTIFICAT ÉMIS LE: 2000/07/10

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.


HÉLENE SUPPER, CHIMISTE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Page 1 de 1



**CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE INORGANIQUE**

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 2476

CLIENT: Protection des milieux et des ressources environ.
Direction régionale de Lanaudière
PROJET: 2000-7410-001 Service Sanitaire R.S.
RESPONSABLE: Paquin, Pierre CR: 7410
PRÉLEVEUR: Tétreault, Claude
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2000/05/30
DATE DE RÉCEPTION: 2000/05/30
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Extrémité nord-ouest phase I.
NATURE: Eau de surface
TEMPS (hre): 3,90

BOUTEILLE NO.: 2

PARAMETRE	MÉTHODE	RÉSULTAT	LDM
Cadmium	200 - Mét. 1.0	<0,0010 mg/l	0,0010
Chrome	200 - Mét. 1.0	<0,0020 mg/l	0,0020
Cuivre	200 - Mét. 1.0	<0,0050 mg/l	0,005
DCO	315 - DCO 1.0	-247 mg/l O2	3
Fer	200 - Mét. 1.0	11,8 mg/l	0,02
Mercure	200 - Hg 1.0	<0,0001 mg/l	0,0001
Nickel	200 - Mét. 1.0	<0,0020 mg/l	0,002
Plomb	200 - Mét. 1.0	<0,0080 mg/l	0,0080
Composés phénoliques 4AAP	404 - I.Phe. 2.0	0,35 mg/l	0,002
Sulfates	300 - Ions 1.0	6,8 mg/l	4,0
Zinc	200 - Mét. 1.0	<0,005 mg/l	0,005

CERTIFICAT ÉMIS LE: 2000/07/10

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.


HÉLENE SUPPER, CHIMISTE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Page 1 de 1

ÉCHANTILLONS TÉMOINS / LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE SSRS

TABLEAU I	Ruisseau Branche nord Échantillon Témoin	Affluent sud rivière St- Joseph, amont S-2 Échantillon Témoin	Tourbière- Amont S-1 (rivière St- Joseph) Échantillon Témoin	Point S-1 (rivière St- Joseph) Échantillon Témoin	Plage (étendue) des résultats obtenus pour les témoins
Référence sur plan	①	②	③	S-1	
Date de prélèvement	1999/10/20	1999/10/20	1999/10/20	1999/10/20	
Cadmium	<,001	<,001	<,001	<,001	<0,001
Chlorures	7,4	3	11	9,2	3,0 à 11,0
Cyanures totaux	<,003	0,004	0,004	0,004	<0,003 à 0,004
Chrome	<,002	<,002	<,002	<,002	<,002
Cuivre	<,005	<,005	<,005	<,005	<,005
DCO	15	56	50	52	15 à 56
Fer	7,2	0,6	0,31	0,94	0,3 à 7,2
Mercure	<,0001	<,0001	<,0001	<,0001	<,0001
Azote ammoniacal	0,56	0,28	0,2	0,2	0,2 à 0,56
Nickel	0,0022	<,002	<,002	<,002	<,002 à ,0022
Nitrates et nitrites	0,33	1,97	0,07	0,05	0,33 à 1,97
NTK	1,2	1,6	0,8	1,2	0,8 à 1,6
Plomb	<,008	<,008	<,008	<,008	<,008
Phénols	0,003	0,002	<,002	<,002	<,002 à ,003
Sulfates	19	33	9,1	9,3	9,1 à 33
Sulfures totaux	<,03	<,03	<,03	<,03	<,03
Zinc	<,03	<,03	<,03	<,03	<,03
Huiles et graisses	<2	<2	<2	<2	<2
Coli. totaux	460	520	96	91	91 à 520
Coli. fécaux	114	86	34	20	20 à 114

Note: Tous les résultats d'analyses sont exprimés en mg/l;
sauf pour les coliformes qui sont exprimés en ufc/100ml.

Légende: <: résultat inférieur à la limite de détection de l'appareil de mesure

Préparé par Claude Tétreault
Ministère de l'Environnement du Québec.



JUIN

